



## **Déclaration des délégués CFDT au CE du 28 avril 2011**

La déclaration des représentants CFDT portera aujourd'hui essentiellement sur la pénibilité et les conditions de travail. La réforme des retraites ne répond pas à des objectifs fixés par les organisations syndicales : permettre à des salariés usés prématurément à cause de leurs mauvaises conditions de travail et ayant une espérance de vie réduite, de vivre une retraite en bonne santé d'une durée équivalente à d'autres salariés non exposés. Les différents décrets sur la pénibilité ne répondent pas aux exigences des salariés exposés aux facteurs de pénibilité de partir plus tôt à la retraite et la possibilité de faire reconnaître son incapacité permanente partielle est semée d'embûches.

Le sujet est aussi d'actualité dans notre centre, bien sûr, la Direction centrale a ouvert la négociation sur la pénibilité mais avec de telles restrictions que bien peu de salariés pourront bénéficier de mesures liées à la pénibilité. Bien sûr, la Direction engage des moyens de prévention...Mais sont-ils à la hauteur des besoins liés à la pénibilité, au vieillissement de la population, aux difficultés que l'on ne va pas manquer de rencontrer pour repositionner des salariés sur des postes où les contraintes sont moindres, ce que le médecin du travail ne manque pas d'ailleurs de faire apparaître clairement dans son rapport, qui n'est d'ailleurs pas à l'ordre du jour.

On peut craindre que la Direction n'envisage le traitement de la pénibilité que par le biais de la réglementation et l'application pure et simple des textes, et que la tournure des événements ne prenne celle mal engagée concernant la prise en compte des risques psychosociaux au niveau central dont le déroulement est loin de la présentation de départ.

Concernant le bilan social, on regrette le faible taux de promotion, notamment chez les Etam et les ouvriers. Alors que l'entreprise a atteint des sommets en termes de bénéfices, on aurait souhaité une autre reconnaissance pour les salariés et un taux de promotions réellement significatif par rapport à leur engagement. Quant au sujet de l'égalité hommes/femmes, on voit bien que les avancées se font difficilement et que le chemin à parcourir est encore long avant que les hommes et les femmes aient des parcours professionnels parallèles.